

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
05 février 2021	9	0	1	1	0

*Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°4 : Point d'information – Lissage des factures

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la proposition de la Société Mosellane des Eaux sur l'amélioration du service apportée aux abonnés

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la modification de l'échéancier de facturation permettant le Lissage des factures

Le Président du SERM

Julien VICK